

VERS UN DÉCLASSEMENT PROGRAMMÉ DES OFFICIERS DE POLICE

Le 17 février 2021



Direction de la coopération internationale

La DCI, pionnière dans la cohabitation des deux institutions PN et GN, a longtemps fait figure d'exception dans le paysage de la sécurité intérieure : une diversité théoriquement source de richesse pour autant qu'elle soit basée sur l'adhésion des parties

Dans la réalité, la pratique est tout autre sous la future appellation DCIS avec un nouvel organigramme qui de prime abord ne souffre pas de contestation au regard des enjeux mondiaux à venir et de la priorité des sujets européens.

Si cette nouvelle organisation interne a fait l'objet de débats avant validation par les directions générales de la police et de la gendarmerie nationales, au-delà des structures, le positionnement des personnels a également été validé sans qu'aucune organisation syndicale n'ait été consultée.

En conséquence, le positionnement des officiers de police par rapport à leurs homologues de la gendarmerie (à grade et à ancienneté égaux) est vécu comme une véritable injustice : les commandants divisionnaires et les commandants divisionnaires fonctionnels de police se voient proposer des postes d'adjoints de lieutenants colonels, faisant fi de la parité entre nos deux institutions.

LES OPN NE DOIVENT PAS ÊTRE RÉDUITS À LA VALEUR AJUSTABLE POUR LE MAINTIEN DES ACQUIS DES UNS ET LA VOLONTÉ D'EXPANSION DES AUTRES.

La DCIS ne doit pas devenir le laboratoire du déclassement des OPN d'autant qu'aucune direction mixte (DCPJ, STSI2) n'a à ce jour remis en cause cette parité PN/GN...

Pour SYNERGIE-OFFICIERS, cela n'est pas acceptable ! La question de la disparité de traitement entre les officiers de police et les officiers de gendarmerie et le rappel de la nécessité d'un positionnement des officiers de police en corrélation avec la réforme de 2016 reste non négociable.

La hiérarchie policière de la DCI, sensibilisée sur ces sujets, a déclaré partager nos préoccupations et s'engager à attirer l'attention de la DGPN. Elle a, par ailleurs, reconnu son absence de droit de regard sur les nominations de gendarmes au sein de sa propre direction.

SYNERGIE-OFFICIERS restera attentif à la nécessaire prise en compte des attentes fortes des officiers en poste à Nanterre comme à l'étranger et notamment au SSI Espagne.

Cette réforme de la DCIS va créer une jurisprudence sur laquelle la Gendarmerie se basera inmanquablement à l'avenir pour truster les postes à responsabilité dans toutes les directions où elle est déjà intégrée au sein de la DGPN.

ALORS QUE SE TIENT ACTUELLEMENT LE BEAUVAU DE LA SÉCURITÉ, SYNERGIE-OFFICIERS S'INTERROGE SUR CE DÉCLASSEMENT PROGRAMMÉ DU CORPS DES OFFICIERS DE LA POLICE NATIONALE.

Les Délégués de la D.C.I.